



## Récupération de la dg suite à un incendie

Par **Mark\_G\_old**, le **11/10/2007** à **00:30**

Bonjour,rrnrnAvant de quitter l'appartement, un incendie s'est déclenché dans la cuisine suite à un accident d'inattention de ma part. La cause est entre autre due au filtre trop gras de la hotte et qui n'a pas été changé lors de mon arrivé. J'ai néanmoins avoué avoir oublié une casserole d'huile pendant 15-20 minutes sur les plaques.rrnrnComme s'est prévu, le locataire refuse de me rembourser la DG après les deux mois de mon départ et s'apprête à porter plainte contre moi pour que je lui rembourse les frais des dégâts. rnrnPlusieurs facteurs entrent en jeu :rrnrnLa maison est meublée.rnOn n'a pas fait l'état des lieux lors de mon arrivé.rnLe proprio a refusé de venir récupérer les clés et faire l'état des lieux à ma sortie.rnMon assurance n'a pas donné suite à ma réclamation ; aucun dégât matériel n'est parvenu à mes affaires personnelles.rrnrnJe voudrai savoir, sans forcément que la réponse ne me soit favorable, si j'ai le droit de récupérer le DG.rnSi oui quelle est la procédure à suivre pour la récupérer.rnEst-ce que mon assureur pourrait me rembourser la caution ?rrnrnEn vous remerciant d'avance pour vos éventuelles réponses.rrnrnMark.

Par **ly31**, le **26/10/2007** à **05:35**

Bonjour,rrnrnDifficile de vous répondre sans connaitre les précisions de l'état des lieux d'entrée et de l'état des lieux de sortie !rrnrnPourquoi n'y a t il pas eu d'état des lieux à votre entrée dans l'appartement ?rrnrnQuels sont les dégâts causés dans l'appartement ??? peinture .... ???rrnrnC'est votre propriétaire qui a reçu votre DDG (dépôt de garantie), et c'est à lui de vous le restituer en totalité, partiellement, ou pas du tout selon les dégâts causés dans son appartement.rrnrnA vous lirerrnrnly31